

COMMUNIQUE

■ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En vertu du règlement (UE) n° 1092/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, le Comité européen du risque systémique (CERS) a lancé une procédure en vue de la mise en place du comité scientifique consultatif du CERS (« CSC »). Le CERS organise par conséquent un appel à manifestation d'intérêt en vue de la nomination des quinze experts du CSC et de l'établissement d'une liste de réserve pour ce comité, conformément à l'article 2 de la [décision du conseil général du CERS 2011/2](#) du 20 janvier 2011 qui fixe les procédures et critères de sélection, de nomination et de remplacement des membres du CSC.

Cet [appel à manifestation d'intérêt](#) est accompagné d'un formulaire de candidature et d'un modèle de CV.

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au CERS au plus tard le 1^{er} mars 2011.

Luxembourg, le 10 février 2011

